



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Delinquance et criminalite

Question écrite n° 7290

Texte de la question

M. Yves Verwaerde appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, sur cette forme de delinquance particuliere a laquelle se livrent des individus en situation irreguliere. Il se trouve, en effet, qu'une certaine population immigree accueillie par des compatriotes qui sont installes depuis de nombreuses annees a Paris et sont, eux, en situation reguliere, se livrent pour certains a des activites delictueuses telles que vente a la sauvette, vols a la tire et revente de produits stupefiants. En raison de fondements juridiques actuellement precaires, s'agissant des controles d'identite, il lui demande neanmoins s'il envisage de prendre des mesures locales afin d'endiguer cette forme croissante de delinquance.

Texte de la réponse

La situation decrite par l'honorable parlementaire est attentivement suivie par les services de police sur l'ensemble du territoire national. Pour ce qui concerne plus specifiquement Paris, une serie de mesures de prevention de la delinquance a ete progressivement mise en oeuvre depuis le debut du printemps 1993, a l'initiative du prefet de police. L'ilotage est, desormais, etendu a l'ensemble des arrondissements et ses modalites d'application ont ete redefinies, afin de permettre un renforcement tangible de la presence policiere sur la voie publique. Cette technique particuliere de police de proximite s'insere dans un dispositif d'ensemble avec le renfort des effectifs specialises qui interviennent en fonction des difficultes ponctuelles rencontrees (compagnies republicaines de securite, escadrons de gendarmerie mobile) et au moment ou la delinquance est la plus importante et la plus mal vecue. Une brigade anti-criminalite de nuit a d'ailleurs ete creee a Paris, fin 1993. D'ores et deja, l'action conjuguee de l'ensemble de ces fonctionnaires s'est traduite, pour les onze premiers mois de 1993, par une baisse du nombre de faits constatés par la police judiciaire de 3,35 p. 100 par rapport a la meme periode de l'annee 1992. Les vols a la tire ont diminue de 6,47 p. 100 et les infractions a la legislation sur les stupefiants de 38 p. 100. Le nombre de personnes mises en cause a ete de 1 487 - dont 983 etrangers - pour vols a la tire et de 4 777 - dont 2 010 etrangers - pour des infractions a la legislation sur les stupefiants. De plus, a la demande du ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, un effort tout particulier a ete conduit depuis la rentree 1993 pour intensifier la lutte contre les violences urbaines, la petite et moyenne delinquance, le trafic de stupefiants et l'immigration irreguliere. Des operations de securisation regroupant des effectifs de la securite publique, de la police judiciaire et des renseignements generaux ont ete realisees dans les secteurs sensibles (les Halles, les Xe, XIIIe, XVe, XVIIIe, XIXe et XXe arrondissements) avec l'appui d'unites mobiles mises a disposition par le ministere de l'interieur. Leur objectif est de rechercher les personnes susceptibles de commettre des delits et de destabiliser par des operations repetees les differents reseaux en place. Il est, alors, fait application de la loi no 93-992 du 24 aout 1993, qui permet aux fonctionnaires de police d'effectuer des controles d'identite sur la voie publique, en vue de prevenir une atteinte a l'ordre public, notamment a la securite des personnes et des biens. Sur les 24 478 personnes controlees en un mois et demi, 757 ont ete mises a disposition de la police judiciaire pour des delits divers. Parmi elles, 266 etaient en infraction aux regles de sejour des etrangers en France. Entre le 1er janvier et le 30 novembre 1993, a Paris, dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine et le travail clandestin, 3 027

arretes prefectoraux de reconduite a la frontiere ont ete notifies et 522 etrangers en situation irreguliere ont quitte le territoire national. Enfin, le 13 decembre 1993, dans l'apres-midi, 300 personnes ont ete controlees sur le « marche aux voleurs » dans le XVIIIe arrondissement. Parmi elles, 81 ont fait l'objet de procedures pour infraction a la legislation sur les etrangers. L'action engagee par les services de police est, bien entendu, poursuivie.

Données clés

Auteur : [M. Verwaerde Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7290

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3763

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 916